



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - EXERCICE 2023

Annexe à la délibération du 9 Novembre 2022

Le présent rapport vise à fournir les principales informations préalables au vote du budget primitif de l'exercice 2023, d'abord au niveau du contexte général et ensuite d'un point de vue rétrospectif et prospectif concernant les finances communales. Les orientations budgétaires seront détaillées dans une troisième partie.

Le budget primitif de l'exercice 2023 va être construit sous l'impulsion des choix et du travail des Commissions des finances du 24 octobre 2022, du 25 octobre 2022, du 7 novembre 2022 et du 17 novembre 2022, de la Commission des travaux du 3 novembre 2022 et du conseil d'exploitation de la régie de l'Office de Tourisme du 8 novembre 2022. Il est joint au présent rapport la prospective budgétaire présentée à la Commission des finances du 25 octobre 2022.

I CONTEXTE GENERAL

Le Projet de Loi de Finances 2023 table sur une prévision de croissance de 2,7% en 2022 et de 1% en 2023, ainsi que sur une inflation de 5,3% en 2022 et de 4,2% en 2023.

Pour chacun des exercices 2022 et 2023, le déficit public est attendu à 5% du Produit Intérieur Brut, avec comme objectif de repasser sous les 3% à l'horizon 2027.

Le ratio de dette des administrations publiques est prévu en baisse à partir de 2026.

Concernant les collectivités territoriales, les concours financiers de l'Etat augmentent de 2,15% de 52,32 milliards à 53,45 milliards d'euros entre 2022 et 2023.

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises au profit des Départements et des Communes sera supprimée sur les deux prochaines années de façon à favoriser la compétitivité des entreprises françaises. Une mesure de compensation sera mise en œuvre en attribuant une fraction de la Taxe sur la Valeur Ajoutée, affectée à un fonds national d'attractivité économique des entreprises.

Le Projet de Loi de Finances 2023 porte également 430 Millions d'euros dédiés au dispositif de compensation des efforts induits par l'inflation sur les dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales au titre de l'exercice 2022, dispositif intitulé filet de sécurité inflation des collectivités.

II ELEMENTS RETROSPECTIFS ET PROSPECTIFS

II.1 Eléments rétrospectifs

L'analyse rétrospective sur les 5 derniers exercices écoulés est détaillée comme suit :

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Ressources fiscales propres	13 955 182 €	14 134 412 €	14 664 247 €	14 603 610 €	14 382 268 €
Ressources d'exploitation	2 182 765 €	2 386 538 €	2 342 337 €	2 575 508 €	1 895 020 €
Produits flexibles (sous-total)	16 137 947 €	16 520 950 €	17 006 584 €	17 179 118 €	16 277 287 €
Ressources institutionnelles	2 445 241 €	2 228 737 €	2 038 634 €	2 135 181 €	2 310 010 €
Fiscalité reversée	-591 340 €	-553 553 €	-548 231 €	-553 293 €	-698 544 €
Produits rigides (sous-total)	1 853 901 €	1 675 184 €	1 490 403 €	1 581 888 €	1 611 466 €
Production immobilisée	34 567 €	37 158 €	38 971 €	39 665 €	38 500 €
Produits de gestion (total)	18 026 414 €	18 233 292 €	18 535 957 €	18 800 672 €	17 927 253 €
Charges à caractère général	4 380 202 €	4 571 529 €	4 652 467 €	4 816 608 €	4 705 190 €
Charges nettes de personnel	6 078 934 €	5 542 817 €	5 373 729 €	5 461 558 €	5 742 080 €
Autres charges de gestion courante	2 959 442 €	3 054 299 €	3 020 124 €	2 702 904 €	3 005 861 €
Charges de gestion (total)	13 418 579 €	13 168 645 €	13 046 320 €	12 981 070 €	13 453 131 €
Excédent brut de fonctionnement	4 607 836 €	5 064 647 €	5 489 637 €	5 819 602 €	4 474 121 €
Solde résultat financier	-962 520 €	-902 120 €	-841 917 €	-792 168 €	-746 488 €
Solde résultat exceptionnel	-119 817 €	653 002 €	117 199 €	1 619 197 €	1 910 €
CAF brute	3 525 499 €	4 815 529 €	4 764 919 €	6 646 631 €	3 729 543 €
Annuité en capital de la dette	1 848 816 €	1 793 034 €	1 837 053 €	1 194 486 €	1 228 213 €
CAF nette	1 676 683 €	3 022 496 €	2 927 866 €	5 452 145 €	2 501 330 €

Dette au 31/12	25 868 801 €	24 075 767 €	22 238 715 €	21 044 229 €	19 816 016 €
Capacité de désendettement/CAF brute	7,3	5,0	4,7	3,2	5,3
Encours de la dette / Recettes réelles	133%	120%	113%	96%	104%

La capacité de désendettement, mesurée en nombre d'années, permet de mesurer le niveau d'endettement de la Commune. Elle marque une hausse en 2021 par rapport à 2020 sous les effets de la crise sanitaire qui a entraîné en 2021 une baisse des produits de gestion et en conséquence de la CAF brute. Elle s'établit néanmoins à 5,3 en 2021 et est donc inférieure à 7 ans. Ce qui témoigne de la bonne santé financière de la Commune.

Il faut toutefois rappeler que les ratios du compte administratif de l'exercice 2020 intégraient la comptabilisation et l'encaissement de l'indemnité de 1 730 967,68 € versée par la SMACL en lien avec le contentieux Nicoletto.

Sans la prise en compte de cette indemnité exceptionnelle, les derniers ratios du compte administratif 2020 sont recalculés sous les termes suivants :

	CA 2020 recalculé
CAF brute	4 915 664 €
Annuité en capital de la dette	1 194 487 €
CAF nette	3 721 177 €

Dette au 31/12	21 044 230 €
Capacité de désendettement/CAF brute	4,3
Encours de la dette / Recettes réelles	104%

Il paraît donc plus cohérent de comparer la capacité de désendettement de 2021 avec celle recalculée en 2020 à 4,3 sans l'indemnité exceptionnelle encaissée.

Il est également précisé que le seuil d'alerte de ce ratio se situe entre 10 et 12 ans avec un seuil critique à 15 ans.

De 2019 à 2021, l'augmentation de la capacité de désendettement de 4,7 à 5,3 années et la baisse de la CAF nette de 2 927 866 € à 2 501 330 € sont notamment dues à la baisse des produits flexibles qui passent entre 2019 à 2021 de 17 006 584 € à 16 277 287 € en raison des impacts de la crise sanitaire, soit une baisse de 729 300 €. Les principales baisses sont le produit des jeux, (-229 K€) et la taxe de remontées mécaniques, (-577,2 K€), étant précisé que des augmentations sont constatées sur d'autres comptes budgétaires pour un montant de 76,9 K€.

II.2 Eléments prospectifs

Il est rappelé qu'en raison d'une sage application du principe comptable de prudence, les dépenses sont sur-estimées et les recettes de fonctionnement sont sous-estimées au budget primitif, (BP) ce qui tend à minorer le montant du niveau de l'épargne nette qui au compte administratif est beaucoup plus importante :

	BP 23	BP 24	BP 25	BP 26	BP 27
Dépenses Réelles de Fonctionnement hors intérêts	14 762 900	14 940 900	14 942 900	14 947 900	14 947 900
Recettes Réelles de Fonctionnement	18 823 000	18 988 000	18 911 000	19 034 000	19 159 000
Epargne de gestion	4 060 100	4 047 100	3 968 100	4 086 100	4 211 100
Intérêts	698 000	650 000	600 000	550 000	500 000
Epargne Brute	3 362 100	3 397 100	3 368 100	3 536 100	3 711 100
Remboursement dette	1 270 000	1 300 000	1 340 000	1 380 000	1 370 000
Epargne nette	2 092 100	2 097 100	2 028 100	2 156 100	2 341 100

II.3 La dette

Par ailleurs, le tableau d'amortissement de la dette sur la période 2014 – 2027 est défini comme suit :

Endettement pluriannuel – Budget principal – réalisations et prévisions

	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû au 1/01
2014	2 771 669,61 €	1 111 819,51 €	1 659 850,10 €	26 403 505,27 €
2015	2 694 759,51 €	1 058 488,02 €	1 636 271,49 €	24 743 655,17 €
2016	2 926 448,68 €	1 069 081,66 €	1 857 367,02 €	29 574 983,68 €
2017	2 843 834,44 €	995 018,61 €	1 848 815,83 €	27 717 616,66 €
2018	2 723 880,69 €	930 847,06 €	1 793 033,63 €	25 868 800,83 €
2019	2 705 455,61 €	868 403,07 €	1 837 052,54 €	24 075 767,20 €
2020	1 995 386,89 €	800 900,91 €	1 194 485,98 €	22 238 714,66 €
2021	1 982 080,62 €	753 867,48 €	1 228 213,14 €	21 044 228,68 €
2022	1 977 063,71 €	719 740,26 €	1 257 323,45 €	19 816 015,54 €
2023	1 978 214,37 €	694 066,75 €	1 284 147,62 €	18 558 692,09 €
2024	1 968 398,26 €	646 292,04 €	1 322 106,22 €	17 274 544,47 €
2025	1 957 447,63 €	595 821,30 €	1 361 626,33 €	15 952 438,25 €
2026	1 900 721,25 €	544 390,56 €	1 356 330,69 €	14 590 811,92 €
2027	1 890 222,01 €	492 051,03 €	1 398 170,98 €	13 234 481,23 €

L'effort de désendettement de la Commune engagé depuis 2016 sur le budget principal est significatif et se poursuit, aucun nouvel emprunt n'ayant été souscrit depuis cet exercice.

Le capital restant dû a diminué de 11 016 291,59 € entre le 1^{er} janvier 2016 et le 1^{er} janvier 2023, soit une baisse de 37,2%.

Il est joint le profil de la dette du budget de l'eau sur la période 2014-2027.

Endettement pluriannuel – Budget annexe de l'eau – réalisations et prévisions

	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû au 1/01
2014	93 902,58 €	39 758,44 €	54 144,14 €	850 832,66 €
2015	94 341,10 €	37 749,56 €	56 591,54 €	866 688,52 €
2016	149 737,19 €	50 401,36 €	99 335,83 €	1 825 096,98 €
2017	188 457,34 €	56 396,60 €	132 060,74 €	2 385 761,15 €
2018	186 839,85 €	52 654,88 €	134 184,97 €	2 253 700,41 €
2019	185 273,85 €	48 914,73 €	136 359,12 €	2 119 515,44 €
2020	183 707,85 €	45 119,73 €	138 588,12 €	1 983 156,32 €
2021	181 038,19 €	39 308,27 €	141 729,92 €	1 844 568,20 €
2022	179 509,57 €	35 569,72 €	143 939,85 €	1 702 838,28 €
2023	232 362,49 €	53 634,07 €	178 728,42 €	2 403 398,43 €

2024	230 796,49 €	48 693,51 €	182 102,98 €	2 224 670,01 €
2025	229 247,65 €	43 675,55 €	185 572,10 €	2 042 567,03 €
2026	213 695,32 €	38 523,95 €	175 171,37 €	1 856 994,93 €
2027	204 817,63 €	33 909,62 €	170 908,01 €	1 681 823,56 €

La dette du budget de l'assainissement est détaillée comme suit sur la période 2014-2027 :

Endettement pluriannuel – Budget annexe de l'assainissement – réalisations et prévisions

	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû au 1/01
2014	116 826,22 €	40 509,60 €	76 316,62 €	1 079 652,85 €
2015	119 448,42 €	38 699,94 €	80 748,48 €	1 113 336,23 €
2016	118 996,84 €	36 121,82 €	82 875,02 €	1 032 587,75 €
2017	118 737,29 €	33 651,96 €	85 085,33 €	949 712,73 €
2018	118 539,51 €	31 117,89 €	87 421,62 €	864 627,40 €
2019	118 353,14 €	28 527,93 €	89 825,21 €	777 205,78 €
2020	101 019,28 €	25 856,92 €	75 162,36 €	687 380,48 €
2021	95 135,05 €	23 090,12 €	72 044,93 €	612 218,12 €
2022	95 073,02 €	20 388,57 €	74 684,45 €	540 173,19 €
2023	95 240,74 €	17 973,32 €	77 267,42 €	465 488,74 €
2024	95 069,46 €	14 812,46 €	80 257,00 €	388 221,32 €
2025	94 900,05 €	11 526,43 €	83 373,62 €	307 964,32 €
2026	79 360,80 €	8 095,74 €	71 265,06 €	224 590,70 €
2027	57 254,80 €	5 430,82 €	51 823,98 €	153 325,64 €

Au sujet du volet de la structure de la dette du budget principal et des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement, il est précisé que l'encours de la dette ne comporte aucun emprunt toxique.

III ORIENTATIONS BUDGETAIRES

III.1 Politique fiscale et tarifaire

La municipalité s'inscrit dans une politique fiscale de baisse continue des taux d'imposition. Il est rappelé que les taux d'imposition des trois taxes directes locales et de la Contribution Foncière des Entreprises ont été abaissés durant l'actuel mandat chaque année du montant de l'augmentation des bases prévisionnelles dans la limite de 1%. Il est rappelé que le produit en 2022 issu de la fiscalité directe locale s'établit à 12 826 597 €.

Concernant les tarifs de l'exercice 2023, la commission des finances du 17 novembre 2022 a prévu de statuer sur les tarifs de l'exercice prochain.

III.2 Les masses budgétaires prévisionnelles

BUDGET PRINCIPAL

Il est précisé que le budget général intègre depuis de l'exercice 2020 le budget annexe de la culture.

FONCTIONNEMENT 2023

Le budget prévisionnel de la section de fonctionnement du budget primitif 2022 est évalué à la somme de 18 863 000 € pour l'exercice 2023, à comparer avec la somme de 18 738 000 € pour 2022, soit une augmentation de 0,67 %.

Les dépenses

Concernant les charges à caractère général, afin de tenir compte de l'inflation prévisionnelle, il est proposé de fixer pour 2023 une enveloppe budgétaire de 4 624 300 € en hausse de 3,8% par rapport au montant retenu en 2022.

Pour les charges de personnel, il est prévu de majorer l'enveloppe 2022 fixée à 5 937 500 € de 4,94% à 6 231 000 € afin d'intégrer la hausse du point d'indice de 3,5% décidée par l'Etat en 2022.

Concernant les autres charges de gestion courante, il est prévu de reconduire cette enveloppe en 2022 en 2023 pour la somme de 3 172 600 €. Il est précisé que le chapitre intègre le financement du budget annexe des transports pour la somme de 470 000 €

Une enveloppe de 620 000 € est envisagée en 2023 pour les subventions à accorder aux associations (subvention de fonctionnement et subventions exceptionnelles, identique au montant de 2021).

Les commissions des finances en date du 24 octobre 2022, du 7 novembre 2022 et du 17 novembre 2022 visent à déterminer et arrêter le montant des subventions allouées aux associations.

Les charges financières sont ramenées en 2023 à 698 000 € pour la somme de 720 000 € en 2022.

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) étant notifié à la somme de 547 578 € pour l'exercice 2022, une enveloppe prévisionnelle de 570 000 € est proposée pour l'exercice 2023.

Les recettes

Le chapitre des produits et services est majoré de 6 000 € par rapport à 2022 et évalué à la somme 869 000 €.

Le chapitre des impôts et taxes est augmenté de 119 000 € en 2023. La hausse se répartit sur le compte des impôts directs pour 113 000 € et 6 000 € sur la taxe d'électricité.

Les prévisions prudentielles sur les postes respectivement de la Taxe sur les remontées Mécaniques, les droits de mutation et le produit des jeux sont reconduits aux sommes prudentielles de 600 000 €, 400 000 € et 350 000 €.

Il est à noter qu'il a été inséré cette année une colonne « hypothèse haute » au sein de la prospective budgétaire pour laquelle les 3 recettes précédentes sont ré-évaluées à la hausse, ce qui permettrait au final de majorer la capacité d'investissement de la somme de 1 000 000 €.

Il est proposé de reconduire le montant du chapitre des dotations et participations qui intègre notamment la dotation forfaitaire de fonctionnement.

Le chapitre des autres produits de gestion courante est identique à celui de 2022.

INVESTISSEMENT 2023

Il est proposé de retenir une enveloppe en section d'investissement en dépenses et en recettes de 8 923 000 €.

Concernant l'endettement, le remboursement prévisionnel du capital des emprunts s'établit à 1 284 147,62 € arrondi à 1 300 000 € en 2023, en hausse par rapport à 2022 compte tenu du profil d'amortissement de la dette et de l'absence de souscription de nouvel emprunt durant l'exercice écoulé.

Le plan pluriannuel des investissements déterminé à partir de la prospective pluriannuelle jointe en annexe présentée lors de la commission des finances du 25 octobre 2022 et de la réunion annuelle avec les partenaires bancaires de la Commune est défini comme suit :

	2023	2024	2025	2026	2027
Investissement courant	2 617 000	3 188 000	3 280 000	3 030 000	3 135 000
Ascenseur à eaux usées - CP 23	3 285 000				
Restauration des chapelles – tranche 2 – CP 23	878 000				
Subvention équipement et reversement Valgrisenche	205 000	70 000	70 000	70 000	70 000
Total	6 984 000	3 258 000	3 350 000	3 100 000	3 205 000

Il fixe les subventions d'équipements versées à 205 000 €. Il intègre pour 2023 un montant de 878 000 € de crédits de paiements pour la restauration des chapelles – tranche 2, de 3 285 000 € pour l'ascenseur à eaux usées. Le montant des investissements pour l'exercice 2023 ressort à 6 984 000 €. Ce montant pourra être majoré de recettes nouvelles identifiées lors le vote du budget primitif.

En ce qui concerne les travaux de l'ascenseur à eaux usées, la consultation est en cours avec une autorisation de programme d'un montant total de 6 000 000 € avec un crédit de paiement qui sera ramené à 3 285 000 € en 2023, du fait du crédit de paiement actuel sur 2022 de 975 000 € qui pourra être abondé de 1 740 000 € lors de la décision modificative n°4 de l'exercice 2022.

Pour la tranche 2 de restauration des chapelles, l'autorisation de programme est de 1 755 000 € répartie en crédits de paiement sur 2022 et 2023. La somme de 1 67 620,54 € a été engagée à ce jour sur l'opération.

Les commissions des travaux et des finances respectivement du 3 novembre 2022 et du 17 novembre 2022 viseront notamment à déterminer les projets d'investissement dans la limite des enveloppes fixées.

Les recettes d'investissement prévisionnelles connues à ce jour assurant ce financement sont détaillées comme suit :

	2023	2024	2025	2026	2027
F.C.T.V.A.	636 000	959 000	913 000	484 000	448 000
Taxe d'Aménagement	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
CAF	2 203 000	1 960 000	2 096 000	2 276 000	2 417 000

Excédents reportés	370 000	0	0	0	0
Cession les Luciollles	1 300 000				
Subventions	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000
Subvention CD74 - Ascenseur à eaux usées	1 500 000				
Chapelles tranche 2 – solde 2023	500 000				
Feder Valgrisenche	135 000				
Total	6 984 000	3 258 000	3 350 000	3 100 000	3 205 000

Il n'est pas envisagé actuellement de recourir à l'emprunt pour le financement des investissements pour le budget principal sur la période correspondante.

BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT

L'enveloppe d'investissements nouveaux pour l'exercice 2023 s'établit à 500 000 € pour le budget primitif de l'eau. Un recours à l'emprunt supplémentaire permettra d'abonder si nécessaire cette enveloppe afin de permettre le renouvellement du réseau. Les crédits de paiement liés aux travaux de réfection du réseau d'adduction d'eau potable sous les RD 43 et RD 343 viennent s'imputer sur cette enveloppe.

Compte tenu de l'absence de crédits de paiement pour le budget de l'assainissement, le volume d'investissements nouveaux pour le budget primitif de l'assainissement est arrêté à la somme de 450 000 € qui pourra être majorée par le recours au financement par emprunt.

Il est précisé que le budget annexe de l'assainissement comporte le service public de l'assainissement non collectif.

BUDGET ANNEXE TRANSPORT

Dans l'attente de la mise en service de l'ascenseur valléen programmé pour le mois de décembre 2023, il est proposé de reconduire en 2023 le principe de fonctionnement du service transport appliqué en 2022.

Compte tenu du choix de recourir à des motorisations plus respectueuses de l'environnement, le budget annexe transport est reconduit pour la somme de 800 000 €. En conséquence, la participation communale est arrêtée à la somme de 470 000 €. Les sociétés de remontées mécaniques STBMA et la Compagnie du Mont-Blanc participent pour le financement complémentaire prévisionnel de 330 000 €. L'actualisation du prix sur la réalisation à fin 2022 sera intégrée au budget lors de la reprise de résultat antérieur sur l'exercice 2023.

BUDGET REGIE OFFICE DE TOURISME

La participation communale à la régie s'établit en 2023 à la somme prévisionnelle de 1 061 300 €, soit le montant identique à celui voté au budget primitif 2022.